



Le Saubrian

La Municipalité ainsi
que le personnel
communal vous
souhaitent de belles
fêtes et

une heureuse
année 2016 !



DÉNEIGEMENT

La Municipalité rappelle l'art. 5, alinéas 2 & 3, service hivernal du règlement d'application de la Loi sur les routes (LRou).

2 Lors du déblaiement des routes, l'Etat ou les communes ne sont pas tenus de procéder à l'enlèvement des amas de neige accumulés devant les entrées, les places de parc et autres aménagements des propriétés privées. Les riverains ne sont pas autorisés à repousser la neige sur la route ni à y déverser celle des toits.

3 Les riverains sont tenus de prendre toute mesure utile pour éviter la formation de glaçons menaçant la sécurité des usagers de la route et des trottoirs.

Nous vous remercions de votre collaboration.

RAMASSAGE DES POUBELLES
JEUDI 24 DÉCEMBRE - JEUDI 31 DÉCEMBRE



¹⁹
DÉCEMBRE

Vente de pain entre
14h00 et 17h30, l'association
sera heureuse de vous
rencontrer et de vous offrir le

ECU VAUDOIS

Mme Valérie Favre-
Lecrinier a ouvert l'Ecu
Vaudois, ce 1er décembre, pour
le plus grand plaisir de nos
papilles.

La municipalité lui souhaite
une pleine réussite.

10H15 À SAUBRAZ

TOURNÉE DU PÈRE NOËL

**SAMEDI
12 DÉCEMBRE 2015**

Manifestation soutenue par
toutes les communes de la région.

ORGANISATION: SDA

HORAIRE:

09 H 00 ESSERTINES-SUR-ROLLE - 09 H 30 SAINT-OYENS - 10 H 15 SAUBRAZ
11 H 00 PIZY - 11 H 30 MONTEROD

PAUSE DE LA CARAVANE

14 H 15 ST-LIVRES - 15 H 00 LAVIGNY - 15 H 45 ALLAMAN
16 H 30 FÉCHY - 17 H 15 BOUGY-VILLARS - 18 H 00 AUBONNE

**Fermeture
de la déchèterie**

le 2 janvier



CONSEIL GENERAL
1189 SAUBRAZ

Saubraz, décembre 2015

**A toutes les électrices et
tous les électeurs
de et à
1189 Saubraz**

Madame, Monsieur,

Nous avons le plaisir de vous annoncer que l'Assemblée de Commune est convoquée à la
à la salle communale le

Mardi 15 décembre 2015 à 20h00

en vue de la préparation des élections communales 2016.

L'ordre du jour sera le suivant :

1. Ouverture de la séance
2. Lecture et approbation de l'ordre du jour
3. Allocution de Monsieur le Syndic
4. Présentation des dicastères par les municipaux sortants
5. Candidatures
6. Forme et délai de dépôts des listes
7. Discussion générale
8. Clôture de la séance

A l'issue de cette assemblée, la Commune a le plaisir de vous convier à un verre de
l'amitié.

Dans l'attente de vous rencontrer nombreux à cette occasion, nous vous présentons,
Madame, Monsieur, nos respectueuses salutations.

Le Bureau du Conseil

Article 5 de la loi sur l'exercice des droits politiques (...). Sont électeurs en matière communale : a. les Suisses, hommes et femmes, âgés de dix-huit ans révolus et qui ont leur domicile politique dans la commune; b. les personnes étrangères, hommes et femmes âgées de 18 ans révolus, domiciliés dans la commune, qui résident en Suisse au bénéfice d'une autorisation depuis dix ans au moins et sont domiciliés dans le canton depuis trois ans au moins. (...)